







Rapport d'Activité 2014

Edito



MOT DU PRESIDENT

2014, une année dense et active pour le Sy.MEG

C'est avec un plaisir renouvelé que je suis en mesure de vous présenter le Rapport d'Activité de notre Syndicat, pour la période 2014 qui vient de s'écouler.

Comme toutes les collectivités, la vie du Sy.MEG aura été rythmée en 2014 par le renouvellement des instances avec l'élection des membres du comité syndical puis du bureau du Sy.MEG. Une nouvelle équipe qui a affirmé sa volonté d'insuffler une nouvelle dynamique dans le prolongement des actions déjà engagées.

Je félicite ici les nouveaux élus et remercie chaleureusement mes collègues du comité syndical qui m'ont accordé leur confiance.

Toujours dans l'action, 2014 a été une année très pleine marquée également par :

- > Le renforcement de notre réseau électrique auquel le Sy.MEG a consacré près de **3,7 millions d'euros**, soit **20** % de son budget d'investissement ;
- > La sécurisation du réseau, pour lequel 8 chantiers ont été réalisés, pour un montant de **228 000 €**, permettant de résorber 3 200 m de réseau de fils nus ;
- > La réalisation d'importants travaux d'extension qui ont consommé 35 % du budget d'investissement du Sy.MEG ;
- > La réalisation de **328 raccordements** pour un montant de **9,5 millions d'euros**, dont 8, 5 millions d'euros de travaux investis pour l'aménagement du territoire, le solde étant destiné à couvrir les dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre.

Tout en améliorant la qualité de son réseau, le Sy.MEG a continué à garantir à ses usagers le contrôle de la bonne exécution des missions de service public confiées au Concessionnaire EDF /SEI, dans le cadre du contrat de concession.

D'autre part, qu'il s'agisse d'enfouissement coordonné des réseaux aériens ou de l'éclairage public, l'année 2014 a vu l'augmentation du nombre de communes volontaires pour s'inscrire dans une démarche coordonnée d'aménagement de leur territoire et ce, grâce à la pertinence à la fois des actions du SDECRA (Schéma Directeur d'Enfouissement Coordonnée des Réseaux Aériens) et du Schéma Directeur d'Eclairage Public.

Ces deux dispositifs auront contribué à diminuer les coûts d'entretien et de maintenance, à améliorer la sécurité, l'esthétique, la qualité des luminaires et permettre un gain de près de **50%** d'économie, par le changement de matériel vétuste, notamment.

L'activité du Sy.MEG pour l'année 2014, c'est aussi l'amélioration de la gestion de ses ressources humaines, la création d'une cellule spécialement dédiée à la Commande Publique et le maintien d'une situation financière saine, fort d'un budget global en progression, malgré un contexte économique et social très contraint.

C'est fort de cette dynamique, que le Sy.MEG a profité pour mener de nombreuses opérations de communication qui lui ont permis de renforcer ses liens avec des partenaires locaux et extérieurs, tout en poursuivant ses actions d'information à destination des usagers.

Je vous invite donc à parcourir, dans le détail, ce rapport d'activité 2014 du Sy.MEG, qui vous permettra de mieux comprendre le degré de notre engagement, le niveau de nos réalisations et de nos interventions au service de l'électrification de notre territoire.

Avant de terminer, je tiens à remercier l'ensemble des élus pour le travail accompli durant toute cette année 2014, mais également le personnel du syndicat qui a démontré quotidiennement, par son implication, son attachement au service public.

Bonne lecture donc!

Albert ELATRE, Le Président du Sy.MEG

Sommaire

EDITO	2
'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU RÉSEAU	. 4
LE RACCORDEMENT AU RESEAU	. 6
LE CONTRÔLE DE CONCESSION	. 8
L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS	12
'ÉCLAIRAGE PUBLIC	16
A GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	18
'ACTION SOCIALE	19
A COMMANDE PUBLIQUE	20
A COMMUNICATION	22
ES FINANCES	26



L'amélioration de la qualité du réseau

PAR LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les besoins en énergie électrique croissent régulièrement, en particulier en secteur rural car les usagers s'équipent, les communes s'agrandissent, le réseau de distribution public s'étend.

Le renforcement est une activité importante du syndicat. Il y a consacré près de **3,7 millions d'euros** en 2014 soit 20% de son budget d'investissement.

En deçà de 207 volts, le niveau de tension est insuffisant, on parle alors de « chute de tension ».

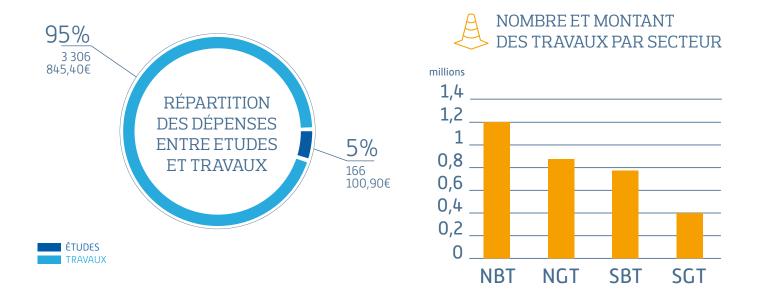
En revanche, au-delà de 253 volts, la tension délivrée peut provoquer des incidents et des dommages importants. On parle alors de « surtension ».



Si les chutes de tension sont avérées, il peut être nécessaire :

> de rééquilibrer les phases en sortie de transformateur, à la charge du concessionnaire EDF SEI ; > de remplacer les lignes basse tension par des câbles de section supérieure;
> de restructurer le réseau par la création de postes de transformation plus proches des points de consommation.

Ce budget a permis la réalisation de 33 études et d'engager 46 chantiers répartis sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe pour un coût moyen de 77 000 € HT par chantier :



NBT: Nord Basse-Terre - SBT: Sud Basse-Terre - NGT: Nord Grande-Terre - SGT: Sud Grande-Terre

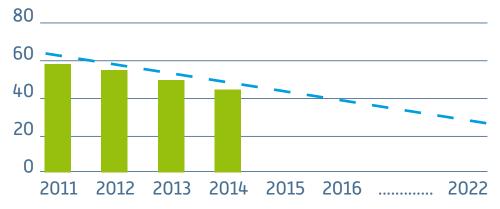
PAR LA SÉCURISATION

Particulièrement exposé aux contraintes climatiques, cette ancienne technique de construction d'un réseau électrique qui consistait à déployer des câbles électriques nus de faible section, bénéficie depuis quelques années, d'un programme spécifique de remplacement.

Dans le département, il reste **46 kms de lignes aériennes nus** dont le taux d'incident est 4 fois supérieur aux autres technologies. En 2014, le Sy.MEG a réalisé **8 chantiers** pour un montant de 228 000 € HT permettant de résorber 3 200 m de réseau fragile.

A budget constant, **cette technologie devrait disparaitre à l'horizon 2022.**







LE FINANCEMENT (renforcement et sécurisation)

Les investissements sont intégralement pris en charge par le syndicat. Ils sont financés à partir du produit sur la taxe sur l'électricité, des aides attribuées par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (CAS FACE), et des fonds propres du syndicat.

LES DÉLAIS (renforcement et sécurisation)

Les principales difficultés de ces travaux résident lors de la phase d'étude, dans l'obtention des conventions de passage nécessaires à l'implantation de nouveaux postes de transformation. Le raccordement au réseau public d'électricité est composé d'une extension, d'un branchement et du renforcement si nécessaire. L'extension et le renforcement sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Sy.MEG en zone rurale ou sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF SEI en zone urbaine.

Dans tous les cas, les branchements nécessaires à ces raccordements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'EDF SEI.

DEMANDE	SUR 10 MOIS		
Pré-étude et programmation	1 mois	Contrôle et pré-étude avec concessionnaire EDF	
Etude	3 mois	Réalisation de plan et recherche de convention	
Autorisation administrative	1 mois	Réalisation des travaux par le Sy.MEG et pose de poteaux	
Travaux	1 à 3 mois	Contrôle et pré-étude avec concessionnaire EDF	
Mise en service et réception	1 à 2 mois	Fourniture du dossier de récole- ment à EDF pour mise en service	

Le raccordement au réseau

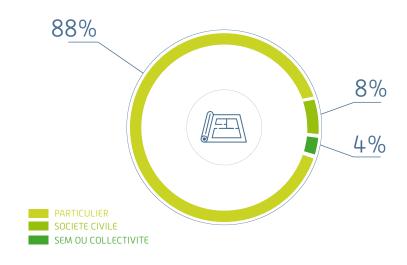
Le raccordement au réseau public d'électricité est composé d'une extension, d'un branchement et du renforcement si nécessaire. L'extension et le renforcement sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Sy.MEG en zone rurale ou sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF SEI en zone urbaine.

Dans tous les cas, les branchements nécessaires à ces raccordements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'EDF SEI.

L'EXTENSION

Les extensions de réseau représentent une activité importante du Sy.MEG puisqu'elles permettent le raccordement de nouvelles installations et favorisent en tout point du département, le développement économique et l'essor de nos communes. Le Sy.MEG y consacre près de 35% de son budget d'investissement.



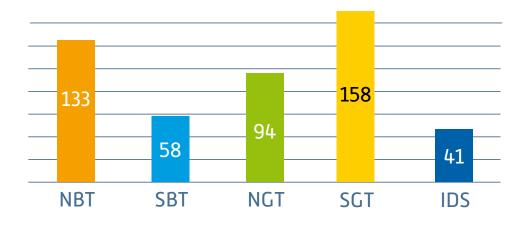


Ces demandes peuvent être initiées par des aménageurs publics ou privés (SEM ou société civile immobilière), mais très majoritairement (88%) par des particuliers souhaitant alimenter leur résidence.

BON À SAVOIR

Dossier complet:

- > acte d'urbanisme valide
- > plans
- > identité et coordonnées du demandeur



Lorsque le dossier est complet, le service technique du Sy.MEG :

- 1 > Lance une étude,
- 2 > Propose un devis,
- 3 > Réalise, après règlement de la participation de l'usager, la maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage du raccordement.

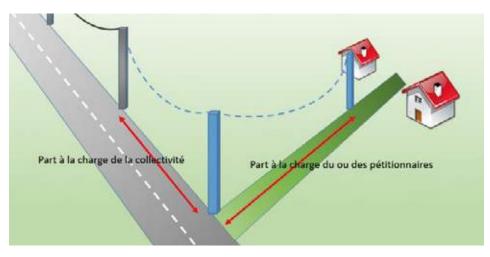
NBT: Nord Basse-Terre - SBT: Sud Basse-Terre - NGT: Nord Grande-Terre - SGT: Sud Grande-Terre - IDS: lles du Sud

LE COÛT D'UN RACCORDEMENT

Lorsque l'extension est réalisée en aérien, le calcul s'appuie sur un montant forfaitaire destiné à couvrir les coûts d'étude et de travaux, sur un montant au mètre linéaire.

Consouterrain, le coût du raccordement s'appuie sur le coût réel des travaux.

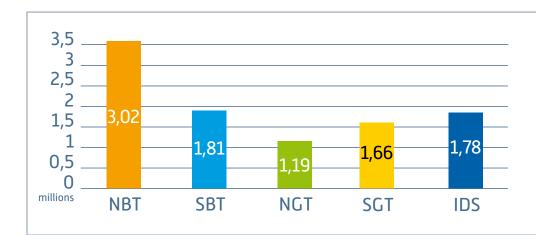
L'extension sera financée pour partie par la commune sur le domaine public et pour partie par le ou les pétitionnaires sur le domaine privé selon la *délibération du comité syndical du 19 juin 2015* sur les conditions financières.



Pour les actes d'urbanisme les plus récents (postérieurs au 01 janvier 2009), le financement du raccordement est couvert pour partie par la PCT (Part Couverte par le Tarif d'utilisation des réseaux) fixée par décret à 40% pour l'année 2014.

Le coût du raccordement à la charge de la collectivité ou du pétitionnaire est donc réduit d'autant.

En 2014, cette réduction a concerné 78% des dossiers.



En 2014, **328 raccordements** pour un montant de **9,5 millions d'euros** dont 8,3 millions d'euros de travaux investis pour l'aménagement du territoire, le solde étant destiné à couvrir les dépenses d'études et de maîtrise d'oeuvre.

LES DÉLAIS

Pour les dossiers les plus simples (extension basse tension), le délai nécessaire pour réaliser le raccordement est d'environ 4 mois.

Là aussi, la principale difficulté réside dans la recherche des conventions de passage mais également dans la gestion des dossiers « multi-pétitionnaires ». En effet, dans ce cas précis, c'est uniquement lorsque l'ensemble des pétitionnaires, concernés par le projet, auront payé leur participation, que le Sy.MEG pourra engager les travaux.

DEMANDE DE L'USAGER		SUR 5 MOIS
Proposition de devis par le Sy.MEG	1 mois	Visite de terrain et chiffrage de la part restant due
Règlement de la part restant due		Durée variable : dépend de l'usager
Etude	1 mois	Réalisation de plan et recherche de convention
Autorisation administrative	1 mois	Art. 2 équivalent à un permis de construire pour la ligne électrique
Travaux	1 mois	Réalisation des travaux et pose de poteaux
Mise en service et réception	1 à 2 mois	Fourniture du dossier de récole- ment à EDF pour mise en service

Le contrôle de concession

GARANTIR LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX USAGERS GRÂCE À UN CONTRÔLE CONTINU ET PRÉCIS

Le Sy.MEG doit, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité (AODE) sur le département de la Guadeloupe, s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire EDF-SEI dans le cadre du contrat de concession.

La réglementation oblige le concessionnaire (EDF-SEI) à fournir les éléments nécessaires au contrôle du service public délégué et impose à l'autorité concédante (le Sy.MEG) de contrôler la bonne exécution de ce service public ainsi délégué.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le syndicat exerce notamment les activités suivantes :

- > représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et des règlements en viqueur.
- > exercice du contrôle, bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux de distribution d'électricité, tel que le prévoit l'article L 2224-31 du CGCT et l'article 32 du cahier des charges de concession.

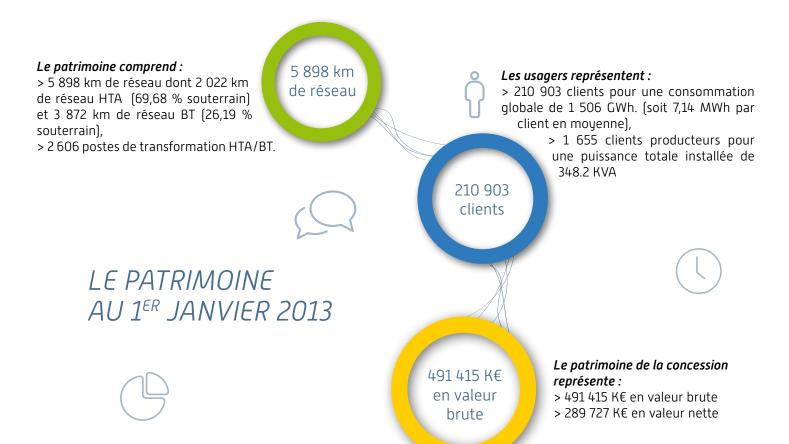


Le syndicat est propriétaire

> des ouvrages du réseau de distribution d'électricité si-

tués sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage ou qui lui ont été transférés ;

- > des biens de retour des gestions déléguées ;
- > des ouvrages d'extension remis en toute propriété à l'autorité concédante par les constructeurs, lotisseurs et autres aménageurs.



Réseau HTA (en mètres)	2010	2011	2012	2013	2014
Réseau souterrain	1 096 926	1 164 759	1 234 058	1 365 610	1 396 838
Réseau aérien nu	780 788	745 233	727 583	648 520	621 563
Réseau torsadé	3 534	3 584	3 656	3 639	3 980
Réseau total aérien	784 322	748 817	731 239	652 159	625 543
Total réseau HTA	1 881 248	1 913 576	1 965 297	2 017 769	2 022 381
Taux d'enfouissement HTA	58,31 %	60,87 %	62,79 %	67,68 %	69,07 %
Faible section (km)	4	5	6	6	
Câble isolation papier (km)	232	239	239	235	
Km de réseau > 40 ans	229	248	249	270	

Postes HTA/BT (en nombres)	2010	2011	2012	2013	2014
Postes type rural			1956	2006	2092
Postes type urbain			487	494	514
Total postes HTA/BT	2369	2379	2443	2500	2606
Dont postes sur poteau			725	635	597
Dont postes cabines hautes			6	5	4
Dont postes cabines basses			751	782	845

Réseau BT (en mètres)	2010	2011	2012	2013	2014
Réseau total souterrain	832 998	853 589	910 960	976 287	1 013 854
Réseau total aérien nu	2 786 152	2 729 683	2 785 345	2 818 651	2 857 944
dont réseau torsadé	2 721 152	2 666 683	2 724 562	2 766 054	2 809 485
dont réseau aérien nu	65 000	63 000	60 783	52 597	48 459
dont fils nus de faible section	65 000		47 880	47 880	43742
Total Réseau BT	3 619 150	3 583 272	3 696 305	3 794 938	3 871 798
Taux d'enfouissement HTA	23,02 %	23,82 %	24,65 %	25,73 %	26,19 %
Ages moyens		18,1	18,6	19	

Le contrôle de concession

UN CONTRÔLE RENFORCÉ

En 2014, le Sy.MEG a fait assermenter et a habilité un agent pour contrôler la concession et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les comptes rendus d'activité de la concession (CRAC) des exercices, de 2010 à 2013, souffrent encore de nombreuses imperfections dans la transmission des informations remises par le concessionnaire.

Les CRAC fournissent une valeur globale du patrimoine de la concession, des données agrégées sur les travaux réalisés, mais sans la répartition par commune et par type d'ouvrage, ce qui ne permet pas au Sy.MEG de vérifier la concordance des éléments communiqués. Il en est de même pour les ouvrages que le Syndicat a réalisés et remis en concession, le CRAC reste muet sur leur valorisation.

Compte tenu des particularités des concessions de distribution d'électricité d'EDF-SEI, les informations du compte de résultat figurant dans les CRAC produits doivent être interprétées sous cette réserve : le nombre de données financières sont actuellement enregistrées à une maille plus grande que celle de la concession, ce qui nécessite de nombreux retraitements. L'absence de clés de répartition et de données à la maille des concessions EDT-SEI ne nous permet pas d'effectuer ces vérifications.

Control Le Sy.MEG a, en outre, demandé à plusieurs reprises des précisions et des compléments d'informations sur les CRAC 2012 et 2014.

Au titre de l'exercice 2014, ce rôle de contrôle a encore été renforcé. Outre l'analyse des comptes rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2012 et 2013, l'étude des nombreux fichiers annexes et le contrôle au quotidien, le Sy.MEG a souhaité compléter son expertise par un audit réalisé avec l'assistance du cabinet AEC, retenu suite à une mise en concurrence conformément au code des marché public, dans les domaines suivants :

- > vérifier la fiabilité et la sincérité des informations fournies par le concessionnaire dans ses CRAC pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013
- > évaluation de la qualité de l'électricité distribuée sur la concession [2013] ;
- > analyse de la cohérence des états d'inventaire (2012 et 2013) ;
- > analyse comptable et financière de la concession (2010, 2011,2012 et 2013);
 > examen du traitement des usagers en
- > examen du traitement des usagers er précarité énergétique (exercice 2013) ;
- > évaluation de l'outil de calcul des charges électriques (exercice 2013);
- > analyse des données de l'outil informatique du concessionnaire SIG ex GDO en effectuant des mesures ter-

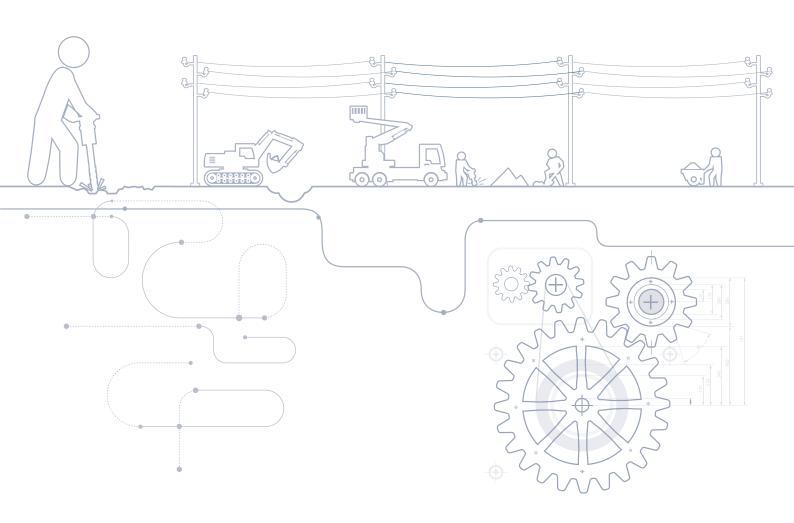
rains (20 postes HTA/BT sur 7 communes soit 10 km de réseaux mesurés).

L'audition du concessionnaire s'est déroulée du 03 au 07 novembre 2014 sur les trois domaines technique, comptable et clientèle, avec en plus le contrôle des ouvrages sur le terrain. Les résultats et le rapport seront publiés en 2015.



QUALITÉ DE DESSERTE

Selon les données fournies par le concessionnaire (EDF SEI), le temps moyen de l'interruption de fourniture d'électricité a été de 248 minutes pour l'année.



LE CONTRÔLE EN CONTINU

En tant qu'autorité concédante, le Sy.MEG est amené à concourir au règlement des litiges entre les usagers (particuliers, professionnels ou collectivités) et le concessionnaire. C'est l'objet du contrôle en continu.

À cet effet, le Sy.MEG et EDF-SEI travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau des réclamations en s'appuyant sur :

> le travail de terrain des chargés d'affaires du Sy.MEG qui effectuent un contrôle visuel des réseaux et sont à l'écoute des élus et usagers,

> un tableau de bord qui permet au Sy.MEG de suivre le traitement des réclamations reçues par EDF-SEI,

> les réunions thématiques entre concédant et concessionnaire pour faire un point sur l'avancement des dossiers non encore classés.

Le cahier des charges de concession répartit, entre EDF-SEI et le Sy.MEG, la maîtrise de l'aménagement des réseaux électriques sur les communes du département.

EDF-SEI intervient sur les villes de Basse Terre, Pointe à Pitre et partiellement sur les communes des Abymes et de Saint Claude, et dans les ZAC et ZI, pour les travaux de sécurisation, d'extension et de renforcement.

Le Syndicat intervient quant à lui à la demande des collectivités et des usagers sur toutes les autres communes du territoire.

Face à l'état parfois préoccupant des réseaux basse tension sur la concession, le Syndicat a lancé une campagne de contrôle pour apprécier la gestion de l'électricité et la qualité des réseaux afin de mettre à jour les éventuels problèmes.

Conformément à l'article 10 du cahier des charges de concession, le syndicat a alerté le concessionnaire par courrier sur la vétusté et la dangerosité des 200 supports (fissurés, isolés, inclinés) suite à une mission d'expertise sommaire sur les 5 communes suivantes : Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule et Goyave.



L'enfouissement coordonné des réseaux aériens

LA PROGRAMMATION

La programmation du schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens se poursuit.

En 2014, 4 nouvelles communes se sont portées volontaires afin de s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement de leur territoire.

Parmi ces nouveaux chantiers, l'opération d'enfouissement de l'Avenue du Docteur Etzol. Le caractère « exceptionnel » du déroulement de cette opération interpelle.

La rapidité d'exécution de ce chantier (depuis les travaux de génie civil relatif à la création du nouveau réseau souterrain jusqu'à la dépose totale des réseaux aériens) met en avant une des problématiques majeures de l'activité d'Enfouissement portée par le Sy.MEG depuis 2012.

En effet, sur les 23 chantiers, 18 chantiers demeurent dans l'attente de l'intervention des services d'EDF pour permettre au Sy.MEG la mise en œuvre de la dépose totale des portées aériennes, ultime étape pour la finalisation d'un chantier d'enfouissement permettant de bénéficier de l'embellissement et de la sécurisation promis aux communes. Les autres problématiques aussi diverses que variées (financement des opérations, mutualisation des moyens d'aménagement, etc.) n'interviennent qu'en second rang.



> initiés en 2013





Δ\/ΔΝΤ

TROIS-RIVIÈRES





APRES

Tranche 2



AVANT

VIEUX-FORT





APRÈS





AVANT

CAPESTERRE MARIE-GALANTE





APRÈS



Place Gerty Archimède 450 mètres linéaires



AVANT

MORNE-À-L'EAU





APRÈS

Rue de la république 350 mètres linéaires



AVANT

LAMENTIN





APRÈS

Route de Choisy - Tranche 1 400 mètres linéaires



AVANT

SAINT-CLAUDE





APRÈS

Rue Franck Miatti - Tranche 1 500 mètres linéaires



CHANTIER 1

SAINTE-ROSE





CHANTIER 2

L'enfouissement coordonné des réseaux aériens



GRAND-BOURG, MARIE-GALANTE

> Avenue du Docteur ETZOL

Le chantier d'enfouissement de l'Avenue du Docteur Etzol situé à Grand Bourg de Marie Galante, a été réalisé dans son intégralité (dépose comprise) en 10 mois. La collaboration efficiente du Sy.MEG, de Routes de Guadeloupe et du Conseil Régional est à l'origine de cette réussite en matière d'aménagement d'axe urbain dense, d'embellissement et de sécurisation.

Cette opération devrait permettre la réappropriation de l'Avenue aussi bien par la population résidente que par les touristes.

LES ACTEURS

- > Sy.MEG
- > Conseil Régional
- > Routes de Guadeloupe
- > Orange

MONTANT DES TRAVAUX Sy.MEG

> 410,000 euros H.T.

DÉLAIS DE RÉALISATION

- > Lancement : 15/01/2014
- > Réception : 10/07/2014

DATE DE DÉPOSE

> Octobre 2014



AVANT



AVANT



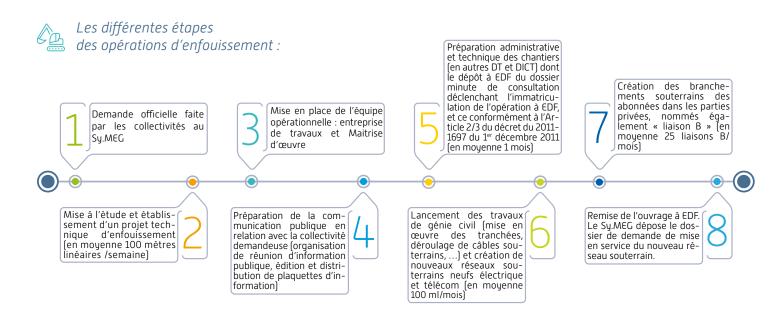


APRÉS



APRÈS

LE PROCESSUS POUR MENER À BIEN LES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT



A ce stade, une opération d'enfouissement de 400 ml disposant d'une trentaine d'abonnés à reprendre, affiche un déroulement de l'ordre de 6 à 8 mois. La mise en service du nouveau réseau souterrain et des RAS (remontées aéro-souterraines) intervient en moyenne sous 2 mois, en dehors des aléas techniques. Ce sont ces phases, qui, devant être assurées par EDF, demeurent problématiques.

LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION DOIVENT S'ENGAGER

Le financement de l'enfouissement des réseaux de télécommunication est également une problématique importante car comme précisé précédemment, les fonds de co-financement ne couvrent que les travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Le Sy.MEG dispose d'une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens signée par France Télécom en février 2012. Dans le cadre de cette convention, « l'OPTION A » a été choisie car elle permet notamment l'attribution à la personne publique de la propriété des installations souterraines neuves réalisées.

Par cette convention, l'opérateur France Télécom s'engage donc :

> à mettre en œuvre les travaux nécessaires de câblage dans les faisceaux souterrains neufs mis en place par le SY.MEG et ensuite à la dépose des réseaux aériens de télécommunication ;

> à verser au Sy.MEG une participation de 20% aux couts de terrassement engagés pour l'enfouissement des réseaux et un droit d'usage pour l'occupation des fourreaux et des chambres mis en place par le Sy.MEG.

France Télécom opérateur historique affiche un retard important non seulement dans la programmation opérationnelle et l'exécution des travaux d'enfouissement, mais également dans le paiement des reverses prévues par la convention.

D'autres opérateurs de télécommunication sont également présents ponctuellement sur les lignes aériennes du territoire guadeloupéen : MediaServ, Numéricable, etc. Ils doivent encore conventionner avec le Sy.MEG. Les négociations sont en cours mais n'ont toujours pas abouties. Le retard pris par ces opérateurs contribue également à celui pris dans la mise en œuvre des déposes des chantiers du SDECRA.



L'éclairage public

L'éclairage public représente 60% de la dépense énergétique des communes. Devant faire face au vieillissement de l'infrastructure et à l'évolution législative, les communes doivent rénover leur parc d'éclairage. Afin d'accompagner les communes dans cette mutation, le Sy.MEG a mis en place une démarche durable et cohérente vis-à-vis de l'éclairage public.

ECLAIRER JUSTE

L'objectif avoué du Sy.MEG est de réduire la facture énergétique.

En effet, le Sy.MEG souhaite accompagner les communes afin de leur permettre de réduire leurs consommations d'énergies d'au moins 30 % et de limiter l'impact de l'éclairage public sur l'environnement [faune, écosystèmes].

La rénovation de l'éclairage public est une occasion de lutter contre la pollution lumineuse. Plusieurs étapes sont nécessaires pour aboutir à une réduction effective.

DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR EN AMONT

De 2012 à 2013, le Sy.MEG a lancé une vague d'audit des installations d'éclairage public en Guadeloupe.

Cette phase nécessaire à une appropriation exhaustive de la réalité des installations a permis de conclure à un taux de vétusté, globalement élevé, pouvant atteindre parfois 90% du parc.

25 communes du syndicat ont été auditées. Ces communes disposent chacune de leur audit et sont en mesure d'apprécier avec différents critères d'ordre financier, géographique, et technique l'état de leur éclairage public.

Pour apporter des solutions cohérentes aux collectivités, dans son schéma directeur de l'éclairage public, le Syndicat propose plusieurs possibilités aux collectivités:

> solution 1 : s'appuyer sur des critères géographiques pour réaliser la rénovation, > solution 2 : s'appuyer sur une programmation financière.

En s'appuyant sur un diagnostic fiable, ce document sert de guide pour évaluer le coût prévisionnel des travaux.

Ce schéma permet d'identifier le niveau de vétusté des installations et de planifier les dépenses d'investissement nécessaire à la rénovation.

Les maires sont en mesure, avec l'expertise permanente du Sy.MEG, de planifier, réaliser puis, d'apprécier, les efforts de rénovation.

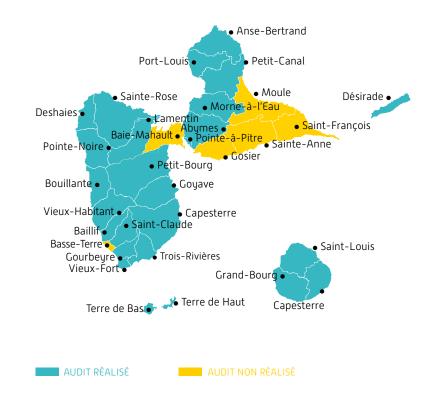
DES ÉQUIPEMENTS PLUS PERFORMANTS

Au Sy.MEG, il n'est pas à l'ordre du jour d'éteindre les luminaires pour réduire la facture énergétique, les mesures s'orientent plutôt vers l'utilisation de produits plus soucieux de l'environnement et plus efficients.

A partir d'avril 2015, toutes les lampes à ballon fluorescent doivent être remplacées par des lampes plus efficaces, ce qui à la fois améliorera l'éclairement et génèrera des économies substantielles et concrètes.

L'évolution technologique permet aujourd'hui de bénéficier de réflecteurs très plats qui permettent d'orienter 95 % du flux sur les zones à éclairer. Le rendement lumineux est nettement amélioré et la pollution lumineuse réduite. De surcroît, en choisissant des luminaires ayant des optiques adaptés pour notre territoire (optique fermée), les couts d'entretien et de maintenance sont diminués.

La qualité des luminaires s'est nettement améliorée. Ainsi, un gain de près de 50% d'économie peut être obtenu uniquement par le changement de matériel vétuste à neuf.



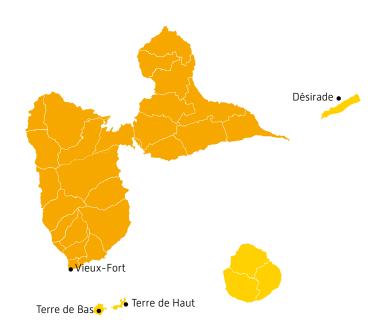
DES FINANCEMENTS POUR AIDER LES COMMUNES DANS LA RÉNOVATION

Les Certificats d'économie d'énergie sont un des instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique du gouvernement. Les sommes collectées auprès des pollueurs sont réservées aux acteurs tels que les collectivités qui lancent des opérations d'économie d'énergie. Dans le domaine de l'éclairage public des fiches standardisées existent et décrivent les actions à réaliser en déterminant le montant forfaitaire d'économies d'énergie associés.

En se basant sur ces fiches, l'ADEME et le FEDER (programme opérationnel 2007-2013) ont permis aux communes de moins de 2000 habitants de postuler à une aide de financement à hauteur de 20%.

Elles pourront réduire de 60 % leur consommation d'énergie liée à l'éclairage public. La campagne de suppression des ballons fluorescents générera une économie d'énergies de 775 000 kWh au total.

4 communes de la Guadeloupe peuvent bénéficier de cette subvention



LA MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES ADAPTÉES

S'appuyer sur les évolutions techniques pour adapter l'éclairage au besoin. Le syndicat promeut l'utilisation d'horloge astronomique. En effet, elle permet de s'affranchir des allumages intempestifs en cas de mauvais temps.

Lorsqu'une commune fait le choix de transférer la compétence éclairage public, le Sy.MEG s'engage à régulariser la puissance souscrite auprès de son fournisseur d'énergie pour alimenter son parc d'éclairage public.

Cette régularisation en règle général est génératrice d'importantes économies.

Un choix de plus en plus vaste de luminaires stimule la concurrence mais complexifie le travail de sélection des matériels d'éclairage public pour le Sy.MEG. Les luminaires qui sont posés répondent à des critères de performances et de longévité adaptés à notre territoire.

L'EXPERTISE DES ENTREPRISES LOCALES AUX SERVICES DES COLLECTIVITÉS

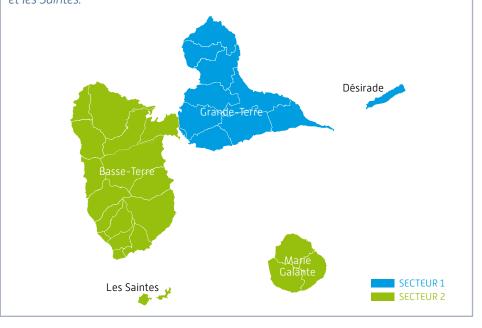
La maitrise d'oeuvre de l'ensemble des travaux d'éclairage public est confiée à l'entreprise ARTELIA.

Pour la partie travaux, la Guadeloupe a été partagé en deux secteurs :

> secteur 1 : Grande Terre et Désirade, > secteur 2 : Basse-Terre, Marie Galante et les Saintes. Afin d'améliorer la performance, le Syndicat a choisi un marché multi attributaires en cascade pour son marché à bon de commandes. En cas de désistement de l'entreprise classée en première position, l'entreprise classée en deuxième position interviendra.

Les entreprises retenues sont dans l'ordre de priorité,

> pour le secteur 1 : CEE, Xeria, Moulin, > pour le secteur 2 GETELEC, CEE et Moulin.



La gestion des ressources humaines

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le plan de formation 2014 du Sy.MEG a été adopté lors du Comité Syndical du 12 décembre 2014 après l'avis du Comité Technique du 29 août 2014.

En 2014, 63 395.00 € ont été consacrés à la formation et 7 346.27 € au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT, permettant l'organisation et le financement de 274 jours de formation soit 9.45 jours par agent en moyenne (préparations aux concours hors temps de travail non comprises).

Depuis le mois de janvier, grâce à la dématérialisation des inscriptions aux formations CNFPT, les agents du Sy.MEG peuvent désormais via la plate-forme ouverte à toutes les collectivités, créer leur compte, se préinscrire et suivre leurs demandes de formation.

Des actions de formation spécifiques ont été dispensées en « intra ». Ainsi, la FNCCR a pu mettre en œuvre, sur site, la formation intitulée « Bases techniques, administratives et juridiques du service public de l'électricité ».

Par ailleurs, il était important de réaliser des formations liées à la sécurité telles que :

- > Maniement des extincteurs,
- > Préparation à l'évacuation en cas d'incendie.

L'ensemble des agents a pu bénéficier de ces actions de formations.

Le Sy.MEG accompagne également les agents par le biais de préparations aux concours. La dynamique de promotion professionnelle est une valeur forte pour les agents du Syndicat.

Deux préparations ont été mises en place :

- > 1 préparation au concours de rédacteur territorial (Alliance Conseil),
- > 3 préparations au concours d'attaché territorial (CNFPT).





RÉPARTITION DES EFFECTIFS







Au 31 décembre 2014, le Sy.MEG compte 29 agents et la moyenne d'âge est de 40 ans, dont :

- > 25 agents titulaires dont 14 femmes et 11 hommes,
- > 4 agents non titulaires dont 1 femme et 3 hommes.

Ce qui représente :

- > 10 agents en catégorie A
- > 6 agents en catégorie B
- > 13 agents en catégorie C.

EFFECTIFS PAR FILIÈRE	(titulaires et non titulaires)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE (16)	FILIÈRE TECHNIQUE (13)
> 1 collaborateur de cabinet > 1 attaché principal	> 2 ingénieurs principaux
> 3 attachés	> 3 ingénieurs
> 1 rédacteur principal 1ère classe	> 4 techniciens principaux 2 ^{ème} classe
> 1 rédacteur	
> 1 rédacteur	> 1 rédacteur



NOUVEAUX RECRUTEMENTS

En 2014, afin de poursuivre son ambition en terme de qualité du service public, trois nouveaux agents ont rejoint le syndicat afin d'accroitre ses compétences techniques et administratives :

- > Un chef du service technique (janvier),
- > Une chargée d'accueil (avril),
- > Un directeur de cabinet (juin).

ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE



En matière de gestion des carrières, le Sy.MEG a à coeur de promouvoir l'évolution professionnelle de ses collaborateurs et sa politique RH applique le principe de la carrière « en réel ». Ainsi, 5 arrêtés de titularisations ont été pris en 2014, et 2 agents ont été nommés stagiaires, tandis qu'un avancement de grade a été prononcé.

ASSERMENTATION



Depuis le 1er mars 2014, faisant suite à sa prestation de serment, auprès du Tribunal de Grande Instance de POINTE-A-PITRE au mois de février 2014, Mr ANTOINE, Directeur Général Adjoint du Sy.MEG est nommé en qualité d'agent de contrôle de la concession et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE



Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel aux instances paritaires se sont déroulées le 4 décembre 2014. Le personnel du Sy.MEG a donc été appelé à élire ses représentants en Commissions Administratives Paritaires (CAP) et au Comité Technique (CT) placés auprès du Centre De Gestion de Guadeloupe. Le vote s'est effectué exclusivement par correspondance.

L'action sociale

En matière d'action sociale à destination de ses agents, le Sy.MEG est très actif notamment par les actions gérées CNAS ou par le COS du Sy.MEG.



Depuis le 1er septembre 2013, le Sy.MEG adhère (pour les agents bénéficiant d'un contrat de plus de 6 mois) au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Le CNAS est un organisme de portée nationale ayant une délégation en Guadeloupe qui a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles.

En 2014, le montant des prestations du CNAS directement versé aux agents s'élève à 4 693 €.





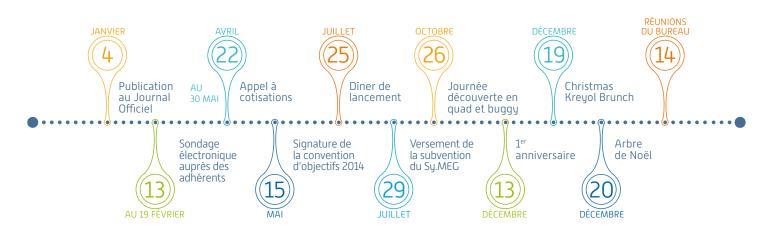
.



Le Sy.MEG a versé une subvention au En 2014, l'association du personnel Comité des Œuvres Sociales du personnel du Sy.MEG d'un montant de 14 000 €.

comptait 28 membres sur un total de 29 agents.

LES DATES ET CHIFFRES CLÉS DU COS Sy.MEG EN 2014



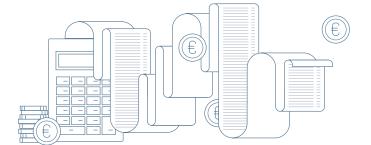
La commande publique

Depuis la création du Syndicat, la mission d'acheteur public relevait de la prérogative de la Direction des Affaires Financières.

A compter du 12 Mars 2014, cette compétence a été transférée au sein de la Direction des Affaires Juridiques où une cellule a été spécialement créée. Il s'agit pour cette cellule de veiller à l'application des règles établies au sein du guide de procédures internes afin de veiller au respect des dispositions du Code des Marchés Publics et mieux gérer les deniers publics.

Ainsi, au cours de cet exercice budgétaire, plusieurs consultations majeures

ont été lancées parmi lesquelles la mission de contrôle vis-à-vis du concessionnaire et l'étude de faisabilité pour l'émergence d'une Société d'Economie Mixte (SEM) spécialisée dans la production, l'exploitation et le développement d'énergies d'origine renouvelable et l'exercice de la compétence d'éclairage public transférée par les communes.



LISTE DES MARCHÉS 2014

DOMAINE	TYPE DE PROCEDURE RETENU	LIBELLE	MONTANT TTC
Eclairage public	Appel d'offres ouvert alloti multi-attributaires	Gestion-exploitation-maintenance et rénovation des installations de l'éclairage public des communes de Guadeloupe adhérentes au Sy.MEG	Sans minimum et sans maximum
Etudes-conseils	Marché à procédure adaptée alloti	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude de faisabilité juridique, économique et technique sur la création d'une société d'économie mixte locale dédiée à la production d'énergie d'origine renouvelable	135 559,90 €
Etudes	Marché à procédure adaptée alloti	Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité en Guadeloupe pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013	98 409,50 €
Informatique	Marché à procédure adaptée	Développement d'un logiciel de gestion pour le suivi des opérations de travaux en liaison avec les outils existants pour le Sy.MEG	121 872,63 €
Sécurité	Marché à procédure adaptée	Prestation de gardiennage et de sécurité pour le siège du Sy.MEG	Inférieur à 224 595 €
Sécurité	Marché à procédure adaptée	Fourniture et pose de volets roulants – phase 2	13 554 ,00 €
Communication	Marché à procédure adaptée alloti	Réalisation et diffusion de film et de spots publicitaires :	45 321,64 €

La communication

L'année 2014 fut marquée par un calendrier électoral dense : élections européennes, sénatoriales et surtout municipales.

Au cours de cette année riche en événements politiques, le Sy.MEG a souhaité, à travers ses actions de communication, renforcer le lien avec les partenaires tout en poursuivant les actions d'information à destination des usagers.

EDITION DE SUPPORTS ÉCRITS

> Livret d'accueil pour des élus

L'édition pour la première fois d'un « livret d'accueil pour des élus » a permis d'informer et de sensibiliser les nouveaux élus représentant leur collectivité au sein du syndicat. Ce support fait le point sur les missions et le rôle du Syndicat en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ainsi que sur les chiffres et notions importantes indispensables aux élus pour mener à bien leur mission pour ce nouveau mandat (montant des travaux, budget, ...).

> Le rapport d'activité 2013

Le rapport d'activité est l'un des supports majeur utilisé par le Sy.MEG pour informer les collectivités et ses partenaires

Comme chaque année, il est envoyé à toutes les communes en version papier et video. Le Président du Sy.MEG accompagné de son équipe se tient à la disposition des communes qui le souhaitent afin de présenter le rapport d'activité annuel au conseil municipal et de répondre à toutes les interrogations des élus sur l'activité du Sy.MEG.

INFORMER LES PARTICULIERS SUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

> La communication média

Le Sy.MEG a souhaité renouveler ses campagnes d'information sur le raccordement au réseau électrique. L'objectif étant d'informer les particuliers sur la nécessité de se rapprocher rapidement du Sy.MEG et sur la possibilité qui leur est offerte de pouvoir déposer leur dossier en ligne.

Un reporting mensuel permet d'établir un lien entre le nombre de demandes de raccordement en ligne et les périodes de forte communication

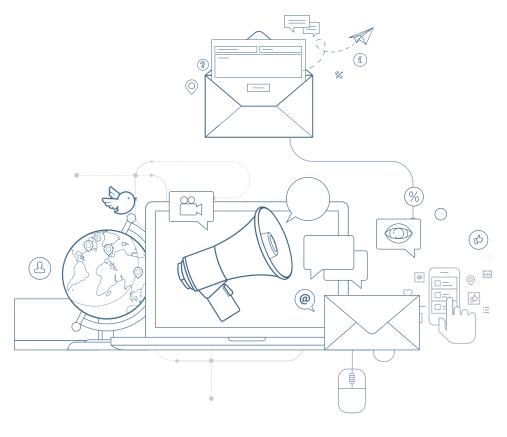
Le spot a été diffusé sur Guadeloupe 1^{ère} du 15 février 2014 au 15 mars 2015 avant et après les journaux tout au long de la journée.

> Les actions de sensibilisation vers les collectivités

Le lien qui doit être établi avec les collectivités membres du Sy.MEG est essentiel. Les mairies sont des prescripteurs forts pour la communication du Sy.MEG. Un guide pratique sur le raccordement au réseau électrique a été distribué dans les services urbanisme des communes.

Ce guide édité par le Sy.MEG à pour objectif d'informer les administrés sur les procédures de raccordement et de leur fournir les informations utiles relatives au raccordement électrique.

Le guide est remis par le service urbanisme à l'administré lors de la délivrance du permis de construire.



RENFORCER LES LIENS AVEC NOS PARTENAIRES

> Organisation d'un séminaire d'information à destination des aménageurs / lotisseurs et des mairies en partenariat avec EDF.

Le Sy.MEG et EDF Archipel Guadeloupe ont organisé le 7 novembre 2014, au siège du Sy.MEG, un séminaire sur le thème du raccordement électrique.

Afin de maintenir une relation de confiance entre les différents acteurs en matière d'électrification, le Sy.MEG et EDF ont souhaité associer à cette opération toutes les communes du département (services urbanisme) et les principaux aménageurs et promoteurs immobiliers.

L'aménagement du territoire fait partie des préoccupations majeures des collectivités locales.

Ainsi, une attention particulière doit être accordée à la mise en œuvre de l'ensemble des actions publiques qui permettront un développement équilibré des territoires et une organisation de l'espace en accord avec l'intérêt général

Il est donc essentiel que le raccordement au réseau électrique des nouvelles zones d'habitations s'opère dans le respect des normes en vigueur.



Le Sy.MEG et EDF Archipel Guadeloupe, se partagent la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification.

A ce titre, seuls le Sy.MEG et EDF Archipel Guadeloupe sont habilités de par la loi, à créer les réseaux électriques sur le territoire de la Guadeloupe.

> EDF en zone urbaine : Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, une partie des Abymes et de Saint-Claude et les Zones Aménagement Concertées.

> Le Sy.MEG en zone rurale : Le reste du territoire.

Conformément au décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011, la création des réseaux et ouvrages électriques est exécutée sous la responsabilité du Sy.MEG ou d'EDF dans le respect de la réglementation technique et des normes en vigueur après approbation des services de l'Etat.



Il est important de rappeler que dans le cas de travaux réalisés hors maîtrise d'ouvrage Sy.MEG ou EDF, l'ouvrage ne pourra pas être mis en service. De plus, le lotisseur devra supporter le coût de reconstruction du réseau.

La communication

PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS

Rencontre entre le Syndicat mixte d'électricité de la Martinique (SMEM) et le Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG).

Le Mercredi 13 Août 2014, les syndicats d'électricité de Guadeloupe et de Martinique se sont rencontrés pour une séance de travail afin d'échanger autour des problématiques liées à l'énergie sur leurs territoires respectifs.



@ ORDRE DU JOUR



Relations contractuelles avec EDF



Problématique de l'alimentation électrique des constructions ne possédant pas de permis de construire



Projet de loi relatif à « la transition énergétique pour la croissance verte »



Conventions nationales entre ERDF et la FNCCR



La problématique de la distribution publique de gaz dans nos régions respectives



Problématique de l'alimentation des lotissements



État d'avancement des procédures pour les zones non-interconnectées



Présence du Sy.MEG aux rencontres territoriales Antilles-Guyane au WTC.

Le Sy.MEG a participé du 30 septembre au 3 octobre 2014 aux 4° rencontres territoriales des Antilles et de la Guyane organisées par le CNFPT.

Ces rencontres se sont tenues au CWTC à Jarry, Baie-Mahault et on eu pour thème principal: « Piloter les transitions dans des territoires en mutation ».

Les questions de transitions ou mutations, notamment sociales, politiques mais également, climatiques, énergétiques, ou environnementales, on été abordées tout comme l'impact de la mise en œuvre de la collectivité territoriale unique en Guyane et en Martinique.

Le Sy.MEG a été présent lors de ces rencontres à travers un stand d'information aux couleurs du Syndicat.





Le Sy.MEG partenaire du skipper Willy Bissainte pour la 10° édition de la Route du Rhum

Pour sa deuxième participation à une Route du Rhum, le skipper guadeloupéen a sorti son épingle du jeu et s'est classé 6ème en classe Rhum.

A bord de son 40 pieds, le skipper de Tradysion Gwadloup a pu bénéficier de tous les équipements nécessaires pour une navigation optimale.

Pendant, la traversée de l'Atlantique, les skippeurs sont confrontés à de nombreuses difficultés notamment en matière de production d'énergie.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec Willy Bissainte, le Sy.MEG a financé un hydrogénérateur qui permet de produire de l'électricité grâce à une hélice mue par le déplacement du bateau.

C'est avec un immense plaisir que le Sy.MEG a accompagné Willy Bissainte tout au long de cette belle traversée.

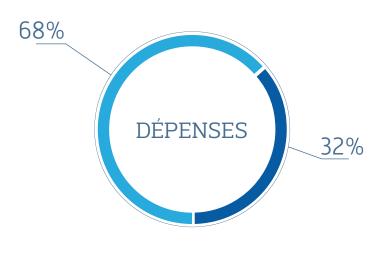
Les finances

Le contexte général de l'année 2014 a été marqué par le renouvellement des conseils municipaux et donc des comités syndicaux ainsi que par les prémices du gel des dotations de l'Etat.

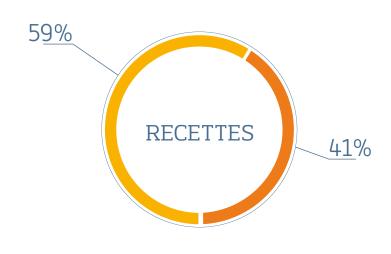
Les collectivités territoriales devant contribuer au redressement du déficit national, ont du adapter leur budget 2014 afin d'accuser les réductions des concours de l'Etat, notamment celle de la dotation globale de fonctionnement. De même, elles ont du traduire le renforcement des mécanismes de péréquation ainsi que la révision de la fiscalité.



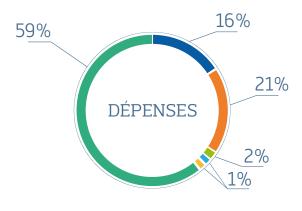
EXÉCUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES EN 2014







DÉPENSES DE **FONCTIONNEMENT**



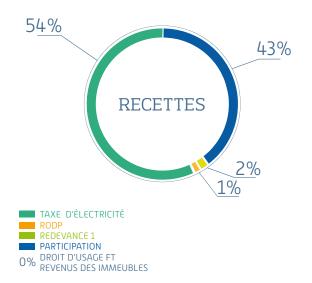
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

FRAIS DE PERSONNEL FRAIS ÉLUS

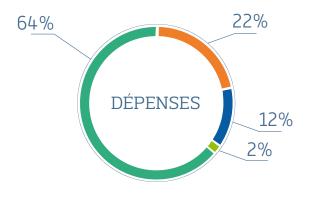
CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES EXCEPTIONNELLES

RECETTES DE **FONCTIONNEMENT**



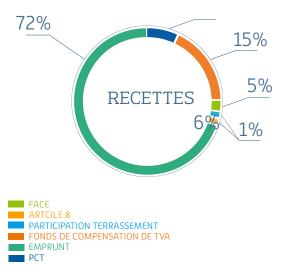
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT





0% ECLAIRAGE PUBLIC

RECETTES D'INVESTISSEMENT



La RODP électricité

Toute occupation du domaine public à des fins privatives doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance. C'est ainsi que comme toute entreprise occupant pour son exploitation une partie du domaine public, le gestionnaire du réseau de transport et du réseau de distribution d'électricité (EDF) doit verser aux collectivités

territoriales une Redevance annuelle pour son Occupation du Domaine Public. (RODP électricité) La redevance «électricité» est basée sur la population municipale totale et sur l'indice d'ingénierie qui évolue chaque année. Sur le fondement de l'article 3 du cahier des charges de concession qui stipule que « le concessionnaire EDF, versera à l'autorité concédante les redevances dues en raison de l'occupation du domaine public, en application de la législation en vigueur », le Sy.MEG est donc chargé d'effectuer le calcul pour chacune des communes et d'adresserl'état des sommes dues à EDF par recouvrement.

Ainsi, en 2014, le montant total de la RODP reversée aux communes s'élève à 161 673€.



Impasse Guy Cornely - ZAC de Houelbourg - ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT - Tél. : 0590 81 38 22

